

PRATIQUE EDUCATIVE MINI-VERT
KID'S DE PICARDIE
2005

ARTICLE 1

La Ligue Régionale de Picardie organise un challenge éducatif annuel doté de récompenses lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Il est ouvert aux licenciés de Picardie

A – Catégorie. 50 CC Centrifuge	Licence. NEB. A partir de 6 ans
B – Catégorie . 65 CC Maxi	Licence NEA. A partir de 7 ans } (Guidons Argent ou Or)
C – Catégorie . 85 CC Maxi	Licence NEA. A partir de 9 ans

Pour mémoire Licence NEA. Guidon Argent ou OR

ARTICLE 2 :

Ce challenge promotionnel porte sur les éléments éducatifs du sport motocycliste (assiduité, tenue : pilote et moto, comportement envers les Officiels notamment, aptitude au pilotage) et prépare au C.A.S.M (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès 12 ans

ARTICLE 3 :

Les KID'S MOTO de PICARDIE doivent rester une initiation dans un esprit amical, sans réelle compétition. Tout manquement à cet état d'esprit de la part **du pilote ou de ses accompagnateurs** entraînera une pénalité de points pouvant aller à l'exclusion immédiate..
(exemple intervention sur la piste des accompagnateurs).

ARTICLE 4 :

Le challenge 2004 portera sur toutes les démonstrations figurant au calendrier de la Ligue de Picardie, soit à l'occasion de Moto-Cross soit lors de journée éducative.

ARTICLE 5 : CIRCUIT

Les démonstrations comportent au minimum pour chaque catégorie: **2 entraînements** le matin et deux manches l'après-midi de 10 minutes. 2 circuits doivent être prévus en accord avec le responsable des Kid's, l'Educateur, le Directeur de course et l'organisateur :

- 1 85 CC, 65 CC allégé au besoin pour qu'il soit compatible avec les 65 CC.
Départ des 65CC avec un minimum de décalage avec les 85 CC : durée 10'.
- 2 50 CC centrifuge : circuit simplifié ne perturbant pas la manifestation (autre si possible)

ARTICLE 6 :

Le Club organisateur se chargera de l'accueil administratif et technique des pilotes ; il sera aidé dans cette tâche par le responsable "Kid's" de la Commission Educative et de l'assistance technique d'un Educateur Breveté Fédéral exerçant en PICARDIE.

UNE REMISE DE PRIX HEURE MAXI 16H 15 peut-être faite aux meilleurs de chaque catégorie au gré de l'organisateur.

ARTICLE 7 :

La tenue exigée est celle des pilotes de cross : casque homologué, lunettes, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, pare-pierres, genouillères, coudières, le collier cervical est conseillé.

ARTICLE 8 : **1ERE FORMULE :** Engagement à l'année : **12 € (10,2+ 1,8) X NBS D'EPREUVES.**

Les pilotes recevront un N° permanent en fonction de leur classement de l'année précédente. les pilotes seront automatiquement engagés à toutes les épreuves de KID'S. La Ligue transmettra les droits correspondants à chaque organisateur (**8 ,5 X NBRE**). Toute absence justifiée, signalée 48 heures avant à l'organisateur sera remboursée par celui-ci.

2EME FORMULE : Engagement à chaque épreuve : **16 € (14,2 + 1,8)**

Pour participer aux épreuves du Challenge, il est impératif d'adresser son inscription au Club Organisateur au moins 15 jours avant l'épreuve accompagnée des droits d'engagements. Hors délais **24€** maximum (**22,2+ 1,8**) à l'appréciation de l'organisateur. Aucun engagement ne peut être pris après les essais.

ARTICLE 9 :

Pour participer, il y aura lieu de présenter le matin au contrôle-pointage sa licence NEB OU NEA et le carnet de santé médico-sportif F.F.M.

ARTICLE 10 :

A la première démonstration, le pilote recevra un numéro à l'année à apposer sur sa moto, 1 plaque avant et sur les deux côtés.

A 50 CC	N° DE 1 à 50	PILOTE EXTERIEUR	DE 60 à 99	PLAQUE BLANC N° NOIR
B 65 CC	N° DE 1 à 99	“ “	DE 150 151 152 ETC	PLAQUE ROUGE N° BLANC
C 85 CC	N° DE 1 à 99	“ “	“	PLAQUE BLANC N° NOIR

Dès sa première participation, le pilote sera noté sur un carnet de suivi ; celui-ci sera porté à sa connaissance 2 fois par an :

Pour la saison 2005 : après	PLOMION	Le 03.07.05
Et après	BLARGIES	Le 02.10.05

ARTICLE 11 :

50 CC : Les départs seront lancés par vague avec le drapeau vert abaissé du Directeur de course

65 CC – 85 CC : **Guidons Or ou Argent**

Les départs peuvent être donnés à la grille à l'appréciation du Directeur de course ou en ligne.

ARTICLE 12 :

Des contrôles techniques ponctuels seront réalisés en cours d'année. Le Directeur de course est fondé à exiger des démarrages pour vérification notamment du bruit.

ARTICLE 13 :

La présence des parents est interdite sur la piste et aux abords de la piste non ouverte au public. En cas de non-respect de la présente règle, le Directeur de course est habilité à stopper la manche de démonstration et exclure le ou les pilotes concernés.

ARTICLE 14

Une "attestation" sera remise à chaque licencié en fin de saison, afin de témoigner de son niveau.